



## Resiliation et portabilité de numero

Par **shelcy**, le **28/02/2014** à **21:27**

bonjour

j'etais engager sur deux ans avec un operateur telephonique en compte bloquée jusqu'au 13fevrier 2014 donc ducoup je change d'operateur en gardant mon numero l'autre operateur s'est charger de la resiliation et de la portabilité de mon numero .ma resiliation avec le premier operateur est prevu pour le21 Fevrier , et il se trouve , que le 20 FEVRIER, ils m'on crédité comme d'habitude , donc trouvant cela bizarre vu que ma resilliation est effectif le21, j appel le service client,, comme toute reponse ,ils me disent que les avis de prelevement sont envoyez a l'avance ils ne peuvent rien faire et de consommer les credits reçu avant la date de mon basculement vers l'autre operateur.

j'aimerais savoir si cela est normale car je trouve cela abuser de dire de consommer les credits ;

merci de me renseigner afin de savoir si j'ai un recours a faire car pour moi, ils se sont eux les gagnant vu qu'ils se sont fait quand meme 22EUR90 sur mon dos